

CREATION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL/EURL) AVEC OU SANS DEBUT D'ACTIVITE

Formulaires

- Formulaire de déclaration de création d'une société M0
- Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des site(s) internet (NDI)
- Formulaire TNS pour le gérant majoritaire ou pour tous les gérants en cas de cogérance majoritaire.

Pièces justificatives

POUR LE GERANT

- Personne physique :
 - Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation.
 - Nationalité :
 - Française : Une copie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité. A défaut un extrait original d'acte de naissance de moins de 3 mois ou l'attestation de demande de renouvellement de la pièce d'identité avec la copie de la pièce périmée.
 - Etrangère : Une copie recto/verso de la carte de résident de 10 ans ou du titre de séjour autorisant l'activité au domicile actuel (sauf ressortissant CEE ou OCDE qui fournissent la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité).

POUR LE FONDS DE COMMERCE

- Création :
 - Siège social au domicile :
 - Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du gérant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le gérant est hébergé, une attestation originale d'hébergement, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui l'héberge et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité
 - Siège dans un local commercial ou dans une entreprise de domiciliation :
 - Une copie du bail commercial, signé des deux parties, au nom de la société ou un contrat de sous-location ainsi qu'une copie du bail initial et/ou une autorisation du propriétaire
 - une copie du contrat de domiciliation.
- Achat de fonds de commerce :
 - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial, signé des deux parties, si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.

- Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
 - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

En cas de constitution sans activité suite à une promesse d'achat de fonds de commerce ou une promesse de cession de droit au bail

- Une copie de la promesse de vente accompagnée d'une attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des murs et d'un justificatif de propriété de moins de 3 mois ou une copie de la promesse de cession de droit au bail.

POUR LA SOCIETE

- Un exemplaire original des statuts paraphés, datés et signés par le(s) associé(s).
- Un exemplaire original de l'attestation de dépôt des fonds sauf si le nom et l'adresse de la banque figurent dans les statuts.
- Une copie de l'acte de nomination du ou des gérants, certifiée conforme par le(s) gérant(s), sauf s'ils sont désignés dans les statuts.
- En cas d'apport en nature, un exemplaire original du rapport du commissaire aux apports.
- Une copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Un exemplaire original du document relatif aux bénéficiaires effectifs de la société, daté et signé par le représentant légal

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

En cas de nomination de commissaires aux comptes

- Une copie de l'acte de nomination certifiée conforme par le gérant, sauf s'ils sont désignés dans les statuts.
- Une copie de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes.
- Une copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes.

En cas de présence d'un conjoint/partenaire pacsé collaborateur

- Un exemplaire original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
- Une copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.
- Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Constitution avec activité
 - Création : 37.45 Euros
 - Location-gérance : 69.56 Euros
 - Achat : 69.56 Euros
- Constitution sans activité : 66.88 Euros
- Dépôt du document relatif aux bénéficiaires effectifs : 21.41 Euros

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS DEMARCHES : 70 €

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - CFE
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr